Hygiène.

Numéro d'inventaire : 2001.04249
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Imprimerie Administrative (Melun)
Imprimeur : Imp. Administrative, Melun
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1899
Description : Feille pliée en deux formant couverture. 6 feuillets cousus à l'intérieur.
Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 140 mm
Notes : Manuscrit sur la couverture : "Hygiène" / Instructions contre la variole, la fièvre typhoïde, la coqueluche (mai 1897), la scarlatine, la rougeole / Une petite brochure porte sur "Epidémies. Organisation & fonctionnement du Service des épidémies" Préfecture de la Seine-Inférieure.
Mots-clés : Médecine scolaire, y compris suivi psychologique
Morale (y compris morale corporelle : hygiène)
Filière : non précisée
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.

Variole.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE.

INSTRUCTIONS CONTRE LA VARIOLE.

Il n'y a qu'un seul moyen, et ce moyen est infaillible, de prévenir et d'arrêter les épidémies de variole, c'est la vaccination ou la revaccination.

I. — Isolement du malade.

Le malade atteint de la variole ou de la varioloïde doit être isolé.

Il doit être tenu dans un état constant de propreté.

Les personnes appelées à lui donner des soins doivent avoir été vaccinées ou revaccinées récemment.

Elles pénètrent seules près de lui.

Lorsqu'elles sortent de la chambre du malade, elles se lavent les mains avec du savon et une solution désinfectante.

II. — Chambre du malade.

Les rideaux, tentures, tapis sont enlevés.

Le lit est placé au milieu de la chambre.

La chambre est aérée plusieurs fois par jour.

Les poussières du sol de la chambre sont enlevées chaque jour.

Avant le balayage on projettera sur le plancher de la sciure de bois humectée avec une solution désinfectante.

Les poussières recueillies seront immédiatement brûlées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE.

INSTRUCTIONS
CONTRE LA FIÈVRE TYPHOÏDE.

Le germe de la fièvre typhoïde est contenu dans les déjections des malades. Il se transmet surtout par l'eau, les linges et les vêtements.

I. — Isolement du malade.

Le malade atteint de fièvre typhoïde doit être isolé.

Le malade est tenu dans un état constant de propreté.

Les personnes appelées à lui donner des soins pénètrent seules près de lui.

Elles s'astreignent aux règles suivantes :

Ne prendre aucune boisson ni aucune nourriture dans la chambre du malade ;

Ne jamais manger sans s'être lavé les mains avec du savon et une solution désinfectante.

II. — Chambre du malade.

La chambre est aérée plusieurs fois par jour.

Les rideaux, tentures, tapis, et tous les meubles qui ne sont pas indispensables sont enlevés.

Le lit est placé au milieu de la chambre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE.

INSTRUCTIONS
CONTRE LA SCARLATINE

I. — Isolement du malade.

Le malade atteint de scarlatine doit être isolé.

La durée de l'isolement doit être de 40 jours à partir du début de la maladie.

Le malade est tenu dans un état constant de propreté.

Les personnes appelées à lui donner des soins pénètrent seules près de lui.

Elles s'astreignent aux règles suivantes :

Ne prendre aucune boisson ni aucune nourriture dans la chambre du malade.

Se laver les mains fréquemment et avant le repas avec du savon et une solution désinfectante.

Elles devront sortir plusieurs fois dans la journée au grand air, et ne pas séjourner nuit et jour dans la chambre du malade.

II. — Chambre du malade.

Les rideaux, tentures, tapis sont enlevés.

Le lit est placé au milieu de la chambre.

La chambre est aérée plusieurs fois par jour.

Les poussières du sol de la chambre sont enlevées chaque jour.

Avant le balayage on projettera sur le plancher de la sciure de bois humectée avec une solution désinfectante.

Les poussières recueillies seront immédiatement brûlées.